

La nécessité de la gestion des eaux pluviales



Philippe BONNEAU
Agence de l'eau Artois-Picardie

Journée Trans' eau
8 Décembre 2016

1- Les caractéristiques du bassin Artois Picardie

2- Le volet environnemental

3- Les réponses techniques

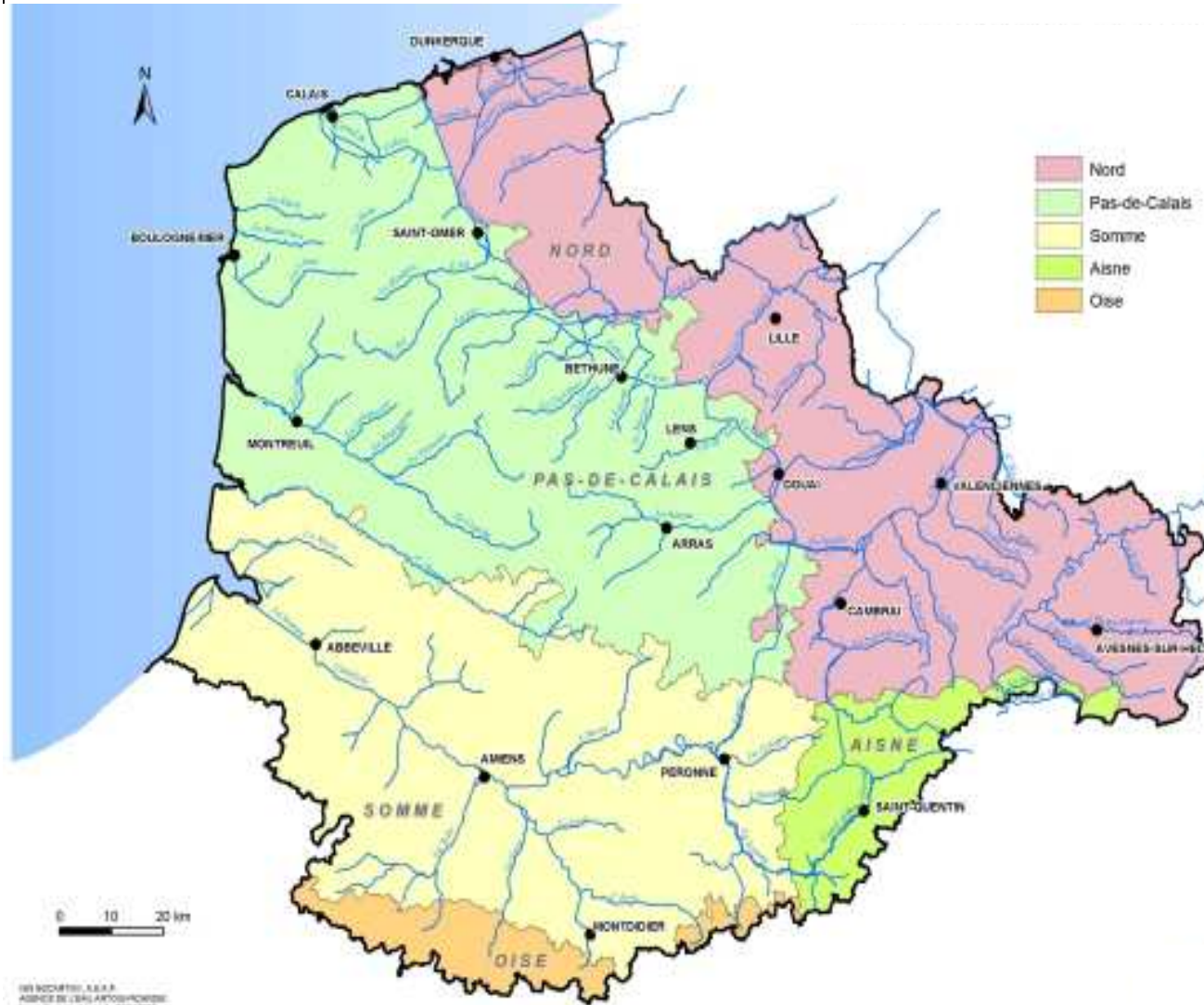
4- L'aspect réglementaire

5- Changer l'approche du projet

6- La politique de l'Agence



1- Les caractéristiques du Bassin Artois-Picardie



- Des cours d'eau à faible débit
- 4,7 Millions d'habitants
- Des réseaux unitaires
- Il pleut 2 jours sur 3

La gestion intégrée des eaux pluviales dans le Bassin Artois - Picardie : une évolution dans le temps



1982 Aide à l'extension des réseaux de collecte des eaux usées

1990 Colloque « Eau 2000 » Amiens
Le temps de pluie ne peut être ignoré



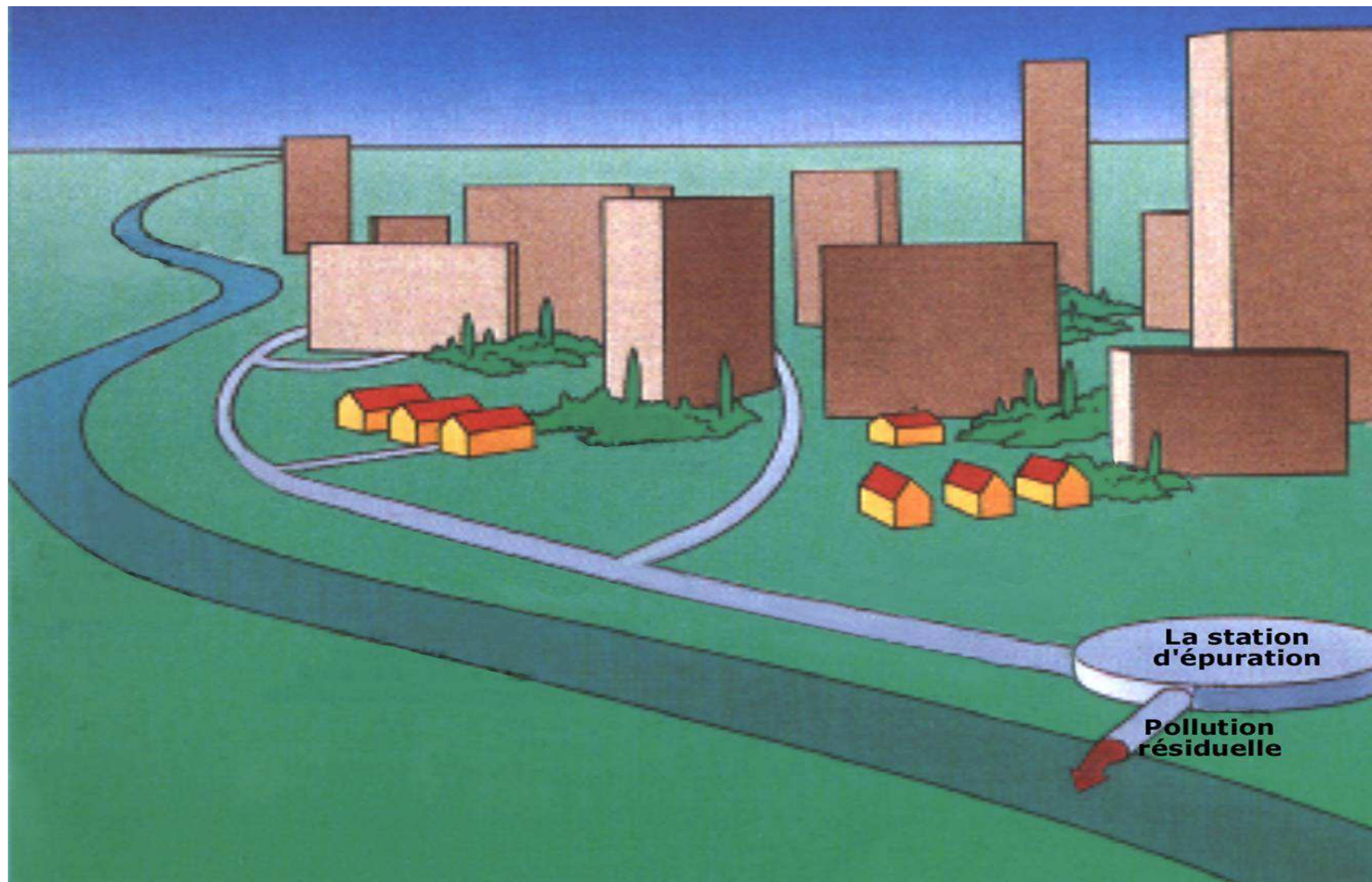
2001 Colloque « Inondations et gestion de la ville par temps de pluie » Villeneuve d'Ascq
Du « tout tuyau » aux Techniques Alternatives

2004 Délibération d'aide à la gestion intégrée des Eaux Pluviales



2013 Un axe fort du Xème Programme d'Intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

2- Le volet environnemental (temps sec)



2- Le volet environnemental (temps de pluie)

- L'impact "pollution" des rejets des systèmes d'assainissement



⇒ **Les rejets urbains de temps de pluie sont souvent responsables du déclassement de nos cours d'eau et plages!**

- L'impact inondations



- **± 20.000 Ha à urbaniser à moyen terme**

2-Volet environnemental: Les réponses techniques

Le « curatif »



Le « préventif »



Ne pas les dissocier ni les opposer !

Complémentaires – Temps de réponse différent

3- La réponse préventive :



La gestion intégrée des eaux de pluie

- **Infiltrer la goutte d'eau là où elle tombe, si la nappe et le sol le permettent :**
(pas de ruissellement = pas ou peu de pollution)
- **Stocker et renvoyer à faible débit une fois la pluie passée**
(de préférence vers le milieu naturel)

4- L'aspect réglementaire



- La LEMA (loi sur l'eau de 2006)

- **Le SDAGE**

- Le Code Général des Collectivités territoriales

- les documents d'urbanisme

le SDAGE

(Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)



- ✓ Document d'application de la D.C.E. – 23 octobre 2000
- ✓ Applicable 2016-2021
- ✓ Définit les orientations et les ambitions pour le Bassin dans le domaine de l'eau

Objectifs :

- **non détérioration de la qualité des eaux**
- **atteinte du bon état écologique des masses d'eau en 2021**
- suppression ou réduction des rejets des substances suivant leur nocivité
-

Les SAGE et les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, ...) **devront être compatibles avec le SDAGE** dans les 3 ans suivant l'approbation du SDAGE (approuvé par arrêté du 23 novembre 2015)

Les orientations du SDAGE



Orientation A-2 – *Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain par des voies alternatives et préventives*

Disposition A-2.1

"Les orientations et prescriptions des SCOT, des PLU et cartes communales **favorisent l'infiltration** des eaux de pluie à la parcelle..."

La conception des aménagements ...nouveaux **intègre la gestion des eaux pluviales.**

Dans les dossiers d'autorisation ou de déclaration..., l'option d'utiliser les techniques limitant le ruissellement et favorisant le stockage et/ou **l'infiltration sera obligatoirement étudiée...** la solution proposée sera argumentée face à cette option de "techniques alternatives."

nouveauté

Disposition nouvelle A-2,2 : intégrer la gestion pluviale dans les zonages EP

nouveauté

Arrêté 21 juillet 2015 – système assainissement

Les orientations du SDAGE (suite)



Orientation B-3 – *des actions d'information, de sensibilisation et éventuellement des incitations financières en vue d'économiser l'eau seront mises en œuvre...*
Par exemple : récupération d'eau de pluie

Orientation C-2 – ***limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire le risque d'inondation***



Disposition C-2.1 - les autorisations et déclarations au titre du Code de l'Environnement (loi sur l'eau) veilleront à ne pas aggraver les risques d'inondations en **privilégiant le recours** par les pétitionnaires à **des techniques alternatives**

5 - Changer l'approche du projet et les habitudes

- Avoir une politique délibérée de limitation des ruissellements
- Développer une stratégie "eaux pluviales" dès l'amont
- Valoriser les eaux pluviales dans le paysage urbain
- Recourir à une maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire
- Communiquer
-



IL EST DANGEREUX
de s'aventurer
dans ce bassin
qui est un ouvrage
d'assainissement où l'eau
peut monter brusquement
et à tout moment

Au titre des grandes étapes d'un projet

- **1) Le diagnostic du site
et les études “ amont ”**
- **2) L'esquisse du projet**

Diagnostic du site – Etudes "Amont"

- **Les cheminements d'écoulement naturels existants**
- **Les points bas- Les zones humides**
- **Quid de l'amont du projet?**
- **Topographie et pente générale (⇒orientation du "plan masse"!)**
- **Existence et type d'exutoire (vulnérabilité aval, contraintes en débit/qualité des eaux de ruissellement..)**
- **Infiltration possible (totale ou en partie) -Quid de la nappe? Sol pollué?**
- **Pédologie, géologie, hydrogéologie,.....**
- **Contraintes réglementaires (SDAGE/ documents d'urbanisme,...)**



6- La politique de l'Agence de l'eau Bilan des Programmes d'action

Dossiers Gestion des eaux par temps de pluie en milieu urbanisé Techniques Alternatives

	Nombre de dossiers	Surfaces totales traitées (m2)
2007	18	120.500
2008	23	333.500
2009	34	231.300
2010	40	499.000
2011	33	308.000
2012	1	800
Total 9^{ème} programme	149	1.493.100
2013 (X ^{ème} programme)	60	975.445
2014	21	208.199
2015	17	210.472

6- La politique de l'Agence

une décennie de politique "pluviale" : un bilan positif mais ...



- **des difficultés politiques :**

- ⇒ intégrer le pluvial dans les documents d'urbanisme



- **des difficultés techniques :**

- ⇒ approche pluridisciplinaire dès l'amont des projets

- ⇒ une maîtrise d'œuvre parfois « figée »



- **des difficultés financières**

- ⇒ y a-t-il un réel surcoût des techniques alternatives ?



- **des difficultés administratives :**

- ⇒ monter un dossier "multiservices" (voirie, assainissement, espaces verts,...)

6- La politique de l'Agence de l'eau La gestion des eaux pluviales



- Axe fort du Xème programme d'Intervention
- Budget en hausse :
 - 33 millions d'euros au 9ème programme
 - 62 millions d'euros au Xème
- Taux en hausse
- Impact du système d'assainissement sur l'atteinte du bon état des masses d'eau
- En cohérence avec le SDAGE
- Impact sur l'aide à la performance épuratoire

6- Eaux pluviales-modalités d'aides



Etudes	S 50%
Bassins de stockage/ restitution	A 35% + S 15% + SUR 15% si <u>priorité 1</u> : + A 5% → 31/12/2018
Gestion intégrée des eaux de temps de pluie	A 45% + S 20% + SUR 15% si <u>priorité 1</u> : + A 5% → 31/12/2018
Supports et actions de communication	S 50 %

**Plafond 25
€/m2
déraccordé**

6- Gestion intégrée des eaux de temps de pluie

Modalités d'aide aux « Collectivités Territoriales »

Critères d'éligibilité des travaux	Modalités d'interventions
<ul style="list-style-type: none">- En zone d'urbanisation existante- Démarche globale de la collectivité (transcription des recommandations Eaux Pluviales dans les P.L.U., ...)- Etude préalable de gestion des eaux de temps de pluie- Mise en place d'un PPC	<p>Plafond 25 € /m² déracordé</p> <p>Travaux</p> <p>Avance 45 % + Subvention 20 % (montant HT des travaux)</p> <p>(+ 5% en zone de priorité 1 + 15% solidarité Urbain/Rural)</p> <p>Etudes</p> <p>Subvention 50% (montant HT)</p>

6- Gestion intégrée des eaux de temps de pluie

Modalités d'aide aux

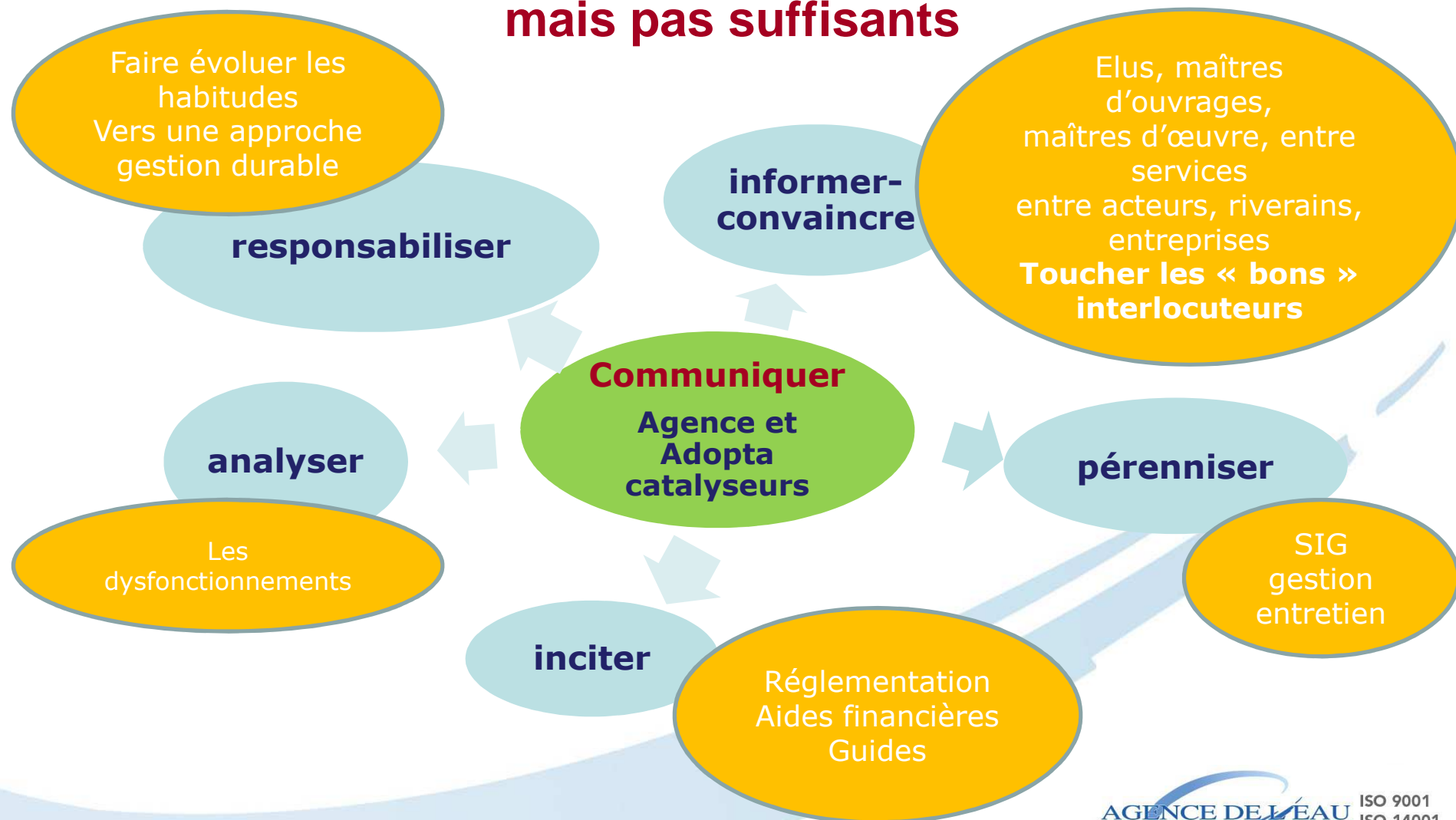
« activités économiques hors agricoles »

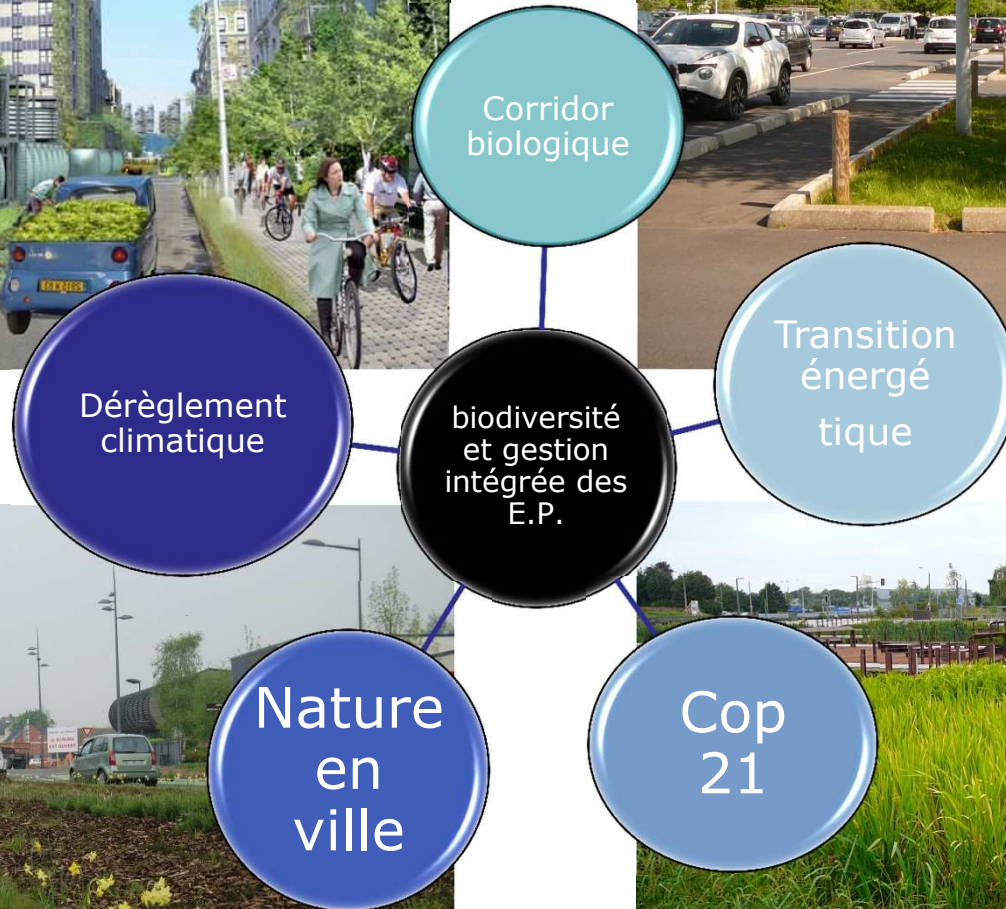


Critères d'éligibilité des travaux	Modalités d'interventions
Etablissements raccordés à station d'épuration collective ou réseau public de collecte avec:	Plafond 25 € /m² déraccordé
<ul style="list-style-type: none">▪ Problèmes de gestion des eaux pluviales identifiés▪ Dysfonctionnement ou surcharge identifié(e)	Travaux Avance* 55 % + 10 % de subvention + 5% en zone de priorité 1 Etudes Subvention 50 % <i>Montant HT pour les travaux et études</i> 3

Conclusion:

**La boîte à outils et l'accompagnement financier :
nécessaires
mais pas suffisants**





A photograph of a modern building with large glass windows and a courtyard with a pond and reeds. The building has a prominent glass facade reflecting the sky and surrounding greenery. In the foreground, there is a pond with lily pads and tall reeds. The scene is set in a well-maintained courtyard with lush green trees and plants.

merci de votre attention